

# Skilled Trades Ontario

## Métiers spécialisés Ontario

### Technicien/Technicienne en électricité pour l'industrie du spectacle (269E) Fiche d'aide à l'examen

L'examen de TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ÉLECTRICITÉ POUR L'INDUSTRIE DU SPECTACLE (269E) est basé sur les objectifs généraux de rendement, soit les « ensembles de compétences » identifiés dans le registre de la norme de formation pour le métier en question. La norme de formation décrit les compétences et les connaissances requises pour exercer les fonctions du métier. Ces normes ainsi que l'examen ont été élaborés en consultation avec des représentants du métier. La note de passage à l'examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification de l'Ontario est de 70 %.

Pour plus d'informations sur la procédure d'examen et la préparation nécessaire, veuillez consulter :

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

| Pourcentage de questions pour chaque ENSEMBLE DE COMPÉTENCES faisant partie de la norme de formation par |   |
|--|---|
| ENSEMBLE DE COMPÉTENCES  | Pourcentage (%) des questions de l'examen |
| Se protéger et protéger les autres   | 10%                                       |
| Communiquer en milieu de travail   | 2%  |
| Utiliser des outils et du matériel   | 9%  |
| Procéder a des opérations de montage et de levage  | 10%                                       |
| Évaluer les exigences du projet  | 6%  |
| Planifier, élaborer, entretenir et démonter de systèmes  | 26%                                       |
| Mettre en œuvre une alimentation temporaire  | 6%  |
| Installer, contrôler et démonter les dispositifs d'éclairage   | 21%                                       |
| Gérer les unités d'alimentation portables et entretenir les batteries                                    | 10%                                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100 %</b>                              |